



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 septembre 2017

LES BIOENERGIES, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Le Syndicat des énergies renouvelables et sa commission, France Biomasse Energie, ont tenu hier leur 6^{ème} colloque national à Paris. Plus de 200 personnes ont participé à cet évènement lors duquel les différentes filières, qui composent les bioénergies, ont échangé sur les belles opportunités qui s'offrent à elles, les progrès réalisés, les innovations en cours et les freins qui restent à lever, pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés à l'horizon 2030 : 38 % dans le mix chauffage et refroidissement, 15 % de la consommation finale dans les transports, 40 % de l'électricité et 10 % de la consommation de gaz.

Malgré une amélioration du rythme de développement constatée ces dernières années, chacun a rappelé la nécessité d'accélérer. En effet, en 2016, la chaleur renouvelable s'est élevée à 20,4%, dont 78% à partir de biomasse solide et déchets, l'incorporation des biocarburants à 7,2% et le gaz renouvelable à 0,05% de notre consommation de gaz.

« Nous avons progressé, mais pas suffisamment pour être sur la bonne trajectoire pour atteindre les objectifs 2020 et 2030. Il nous faut des mesures nouvelles pour y parvenir et les professionnels ont besoin de visibilité, de prévisibilité et de stabilité » a alerté Jean-Louis BAL.

Dans ce contexte où tous les acteurs, grands groupes comme ETI, PME et startups, poursuivent leurs investissements et leurs engagements dans ces filières, les annonces du gouvernement concernant le maintien du CITE pour le chauffage au bois en 2018, le soutien jusqu'à 3 000 euros pour les ménages modestes substituant une chaudière bois à une chaudière au fioul, la prise en charge à hauteur de 40% des coûts de raccordement des installations de production de biométhane aux réseaux et, plus encore l'augmentation accélérée du prix du carbone dès 2018 sont très bienvenues.

Cyril LE PICARD a rappelé que *« le prix conjoncturellement bas des énergies fossiles depuis quelques années impacte la compétitivité des bioénergies et pourrait remettre en cause la pertinence de nos énergies renouvelables aux yeux de nos concitoyens. L'augmentation de la Contribution Climat Energie constituera un outil essentiel, même s'il n'est pas le seul, pour permettre à nos filières de se déployer plus vite afin que les bioénergies jouent pleinement leur rôle dans la transition écologique et énergétique dans tous les secteurs de la société. »*

En effet, les professionnels, regroupés au sein de France Biomasse Energie, sont toujours en attente, notamment :

- du doublement du Fonds Chaleur qu'ils demandent depuis plusieurs années et sur lequel le Président de la république, Emmanuel MACRON, s'est engagé lors de la campagne présidentielle, et la simplification de sa mise en œuvre,
- de la révision et de la notification à la Commission Européenne du tarif d'injection du biométhane,
- de la position qu'adoptera la France sur le projet de révision de la Directive sur les énergies renouvelables (RED II) du 30 novembre 2016 de la Commission européenne. En effet, si les propositions de révision étaient adoptées en l'état, les filières françaises des biocarburants, qui ont massivement investi sous l'impulsion des agriculteurs, seraient gravement menacées,
- de l'exonération de la biomasse de la part carbone sur les taxes intérieures à la consommation.

Jean-Louis BAL et Cyril LE PICARD, respectivement Président du SER et de France Biomasse Energie, ont rappelé que le coût du soutien à ces filières est faible pour la collectivité et qu'elles sont déjà bénéfiques économiquement si l'on prend en compte les importations d'énergies fossiles évitées, le nombre d'emplois qu'elles représentent et les tonnes de CO₂ évitées.

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr)

01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

***Le Syndicat des énergies renouvelables** regroupe plus de 380 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biogaz, biocarburants, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.*

***France Biomasse Energie (FBE)** est la commission biomasse du Syndicat des énergies renouvelables. Elle regroupe 80 adhérents, propriétaires et gestionnaires de la forêt, industriels, exploitants. Son champ d'intervention couvre la production de chaleur, d'électricité et de gaz, de carburants à partir de biomasse dans l'industrie, le collectif et le tertiaire.*

Pour suivre le SER www.enr.fr - twitter : @ser_enr – LinkedIn : Syndicat des énergies renouvelables